

Image not found or type unknown



peut-on virer le loyer à son bailleur?

Par **confit08**, le **14/04/2011** à **15:50**

en fait j'ai un bail stipulant que le loyer peut-être païé par chèque, mandat-cash, tip ou prélèvement.

je souhaite faire des virements pour contrôler mon compte.

j'ai demandé le rib complet du bailleur et j'attends toujours.

en attendant sa réponse s'il refuse puis-je le lui imposer par voie judiciaire?

c'est un bailleur conventionné.